



Au courant du Blavet

Lettre d'information du Syndicat de la Vallée du Blavet
N° 2 - Décembre 2016



Pages
2, 3 & 4

MULETTE PERLIÈRE :
Une moule qui fait parler d'elle!

ZONES HUMIDES :
Un patrimoine naturel à préserver et valoriser

Page 5

JARDINS ET ESPACES VERTS :
Ce qui va changer avec la Loi Labbé

Page 6



La moule perlière : une moule qui fait parler d'elle !

Le territoire de la vallée du Blavet recèle des trésors naturels peu connus. La moule perlière, dont le nom évoque celui de ses cousines plus maritimes mais qui par sa rareté et ses spécificités en est très éloignée, en fait partie.

À travers la description du cycle de vie de ce bivalve, nous verrons pourquoi cette espèce est un indicateur du bon état de nos cours d'eau et pourquoi les acteurs du territoire mettent tant d'énergie à la protéger.



UN PROGRAMME LIFE
POUR LA MULETTE PERLIÈRE



L'association Bretagne vivante a engagé un programme de conservation de la moule perlière, pour tenter de sauver cette espèce aujourd'hui en voie d'extinction.



Pierre-Yves Pasco observant les moules à l'aide d'un aquascope.

- Peux-tu nous décrire la moule perlière ?

Pierre-Yves Pasco, salarié de l'association : La moule perlière est un bivalve d'eau douce, pouvant atteindre 12 cm à l'état adulte. Sa longévité est exceptionnelle; elle peut atteindre plus de 80 ans. En Bretagne elle réalise son cycle de reproduction grâce à la truite fario. En France, la baisse des effectifs est estimée à plus de 90% en moins d'un siècle. C'est l'un des invertébrés les plus menacés en Europe. Sur la majorité des populations, les jeunes individus ne survivent pas et il n'y a donc plus de renouvellement dans ces populations; ce qui risque, à plus ou moins court terme de provoquer l'extinction de l'espèce sur certains cours d'eau.

- Où la trouve-t-on en Bretagne ?

Les 2/3 des populations de cette espèce sont localisés sur le bassin versant du Blavet. Une petite partie est localisée dans les Côtes-d'Armor mais la majorité est située sur les différents sous-bassins du Blavet dans le Morbihan: la Sarre, le Houé, le Brandifrou, le Sebrevet, le Kersalo et le Tarun. La plus grosse population, qui comporte encore plus de 2000 individus, est localisée sur un petit affluent de la Sarre: le ruisseau du Bonne Chère.

« En Bretagne, les 2/3 des populations de cette espèce sont localisés sur le bassin versant du Blavet »

- Qu'est-ce que le LIFE ?

LIFE est un acronyme créé par la Commission Européenne et qui signifie: L'Instrument Financier pour l'Environnement. Le LIFE + « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif armoricain » est un programme porté par Bretagne Vivante et financé pour moitié par la Commission Européenne. Il vise à sauvegarder les dernières populations de l'espèce en Bretagne et Basse-Normandie.



Édito



Si nous voulons un développement durable, nous devons avoir une approche globale.

C'est en s'appuyant sur ce principe que le Syndicat de la Vallée du Blavet a défini une stratégie, mis en place un programme et conduit des actions depuis de nombreuses années sur notre beau territoire.

Chacun peut potentiellement contribuer à améliorer la qualité de l'eau. Particuliers, acteurs économiques et collectivités publiques: nous sommes tous concernés. Lorsque l'eau coule dans une rivière, elle a déjà traversé de nombreux milieux différents. Un jardin, une place du village, un champ, une station d'épuration, un fossé, une zone humide... Tous ces espaces influent sur la qualité de l'eau.

C'est pour cela qu'au Syndicat de la Vallée du Blavet, nous intervenons sur tous les milieux en lien direct ou indirect avec la qualité de l'eau.

En lien avec nos partenaires (financeurs, collectivités publiques, acteurs économiques...) nous accompagnons, conseillons et informons sur les attentions que nous devons porter aux espaces qui nous entourent.

Ce 2^e numéro d'« Au courant du Blavet » vous invite à découvrir d'autres facettes de notre action en s'intéressant particulièrement à l'une des richesses de notre patrimoine naturel: la moule perlière.

Je vous en souhaite une lecture agréable et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !



Benoît ROLLAND

Maire de Moustoir-Ac
Président du Syndicat de la Vallée du Blavet



L'objectif majeur du programme est de maintenir et améliorer les effectifs de mulettes. Une station d'élevage a été construite dans les Monts d'Arrée et permet aujourd'hui de disposer d'individus de différentes classes d'âge dans le but de prévenir leur disparition du milieu naturel. Les acteurs et les gestionnaires des cours d'eau sont des alliés indispensables, accompagnés par le programme dans leurs démarches de restauration des rivières et d'amélioration de la qualité de l'habitat. Le programme Life a également pour objectif la fédération des acteurs et du grand public autour de la restauration de l'habitat qui permettra de donner toutes les chances à la mulette de retrouver la qualité des cours d'eau favorable à sa survie.



Mulettes perlières d'âges et de tailles différents.

LA MULETTE, UNE CHANCE POUR NOS COMMUNES !

Dominique Guégan, maire de Malguénac et Joseph Le Bouédéc, maire de Guern sont concernés tous les deux par une extension du périmètre Natura 2000 sur leur territoire respectif en vue d'une meilleure préservation de l'espèce. Ils témoignent sur la façon dont ils perçoivent la présence de ce bivalve dans les cours d'eau de leurs communes.



- Avant le programme LIFE et le projet d'extension Natura 2000, avez-vous entendu parler de la mulette perlière ?

Dominique Guégan: Oui. C'est lors d'une pré-étude pour l'aménagement foncier à la fin des années 90 que le cabinet d'étude qui accompagnait la commune nous a révélé la présence de mulettes perlières.

Joseph Le Bouédéc: J'ai entendu parler pour la première fois de la mulette au début de mon mandat de maire en 2008. Au départ, on parlait de quelques individus sur nos cours d'eau mais les comptages successifs ont révélé une population toujours plus nombreuse, à notre grand étonnement.

- Comment est perçu le projet d'extension Natura 2000 sur vos territoires ?

Nous avons organisé une réunion publique en juillet qui a réuni une soixantaine de personnes mais depuis, peu d'habitants se sont déplacés en mairie pour consulter le projet d'extension qui concerne des terrains à proximité même des ruisseaux. Nous aimerions pouvoir communiquer plus sur cette espèce emblématique mais sa fragilité et sa rareté nous incitent aussi à la préserver des curieux. Nous réfléchissons à la façon dont nous pourrions mieux la valoriser.

- Qu'est ce que représente pour vous la présence de mulette perlière sur votre territoire ?

C'est une très bonne chose ! Cela montre que la qualité de l'eau est bonne et cela renvoie pour une fois une image positive de l'agriculture sur nos territoires. Pour nos communes rurales, c'est une véritable carte de visite : les personnes extérieures ne connaissent pas Guern ou Malguénac mais sont interpellées quand on leur dit que ces communes abritent la plus grande population de mulette du grand ouest ! Nos paysages et la qualité de notre environnement

« Pour nos communes rurales, la mulette est une véritable carte de visite »

sont nos atouts comme en témoignent les nombreux promeneurs qui arpentent les chemins de randonnée communaux. Une de nos craintes serait de voir ces paysages se fermer par un phénomène de déprise agricole : il est essentiel d'encourager et de soutenir les exploitations agricoles autour et dans le périmètre Natura 2000.

QUAND LE SYNDICAT DU BLAVET CONSTRUIT UN HOTEL 5★ POUR LA MULETTE !

La réintroduction et la préservation de la mulette dans un milieu nécessite que l'ensemble des conditions soit réuni pour qu'elle y prospère.



Yves Merle au bord du Bonne-Chère.

- En quoi consistent tes missions ?

Yves Merle, technicien rivière du Syndicat: Technicien rivière du Syndicat de la Vallée du Blavet depuis près de 15 ans, mes missions sont de construire et mettre en œuvre les programmes de gestion des milieux aquatiques du territoire. Après un diagnostic de l'état des cours d'eau et zones humides, je programme et fait réaliser les travaux nécessaires à la restauration des fonctionnalités de ces espaces sur plus de 600 km de rivières.

- Et la mulette perlière dans tout ça ?

La mulette perlière me sert de « porte parole » des habitants des rivières : en tant qu'espèce rare et menacée, elle permet à tous de prendre conscience des enjeux de sa survie. Elle est une espèce que l'on appelle « parapluie » : si elle va bien, alors c'est l'ensemble des composantes de la rivière qui fonctionne correctement. Par exemple, si les jeunes mulettes peuvent vivre dans le fond de la rivière sans s'asphyxier, cela induit que le fond de rivière est suffisamment oxygéné et qu'il y a peu de colmatage de la rivière. Cela convient parfaitement aux truites qui ont besoin d'un lit de cours d'eau avec des graviers non envasés pour pondre leurs œufs et assurer le bon développement des alevins. De la même façon, un substrat bien oxygéné est le gage d'une eau fraîche et de qualité, cette eau étant la même que celle qui sort de notre robinet pour notre propre alimentation. Donc si la mulette va bien, nous aussi !

- Que faites-vous spécifiquement pour la mulette ?

La mulette a un cycle de vie composé d'une phase de parasitisme de la truite, puis d'une phase d'enfouissement dans les sédiments, et enfin d'une longue vie passée posée dans le fond de la rivière, à filtrer l'eau pour se nourrir. Les travaux que le Syndicat mène interviennent sur l'ensemble de ces phases :

- le remplacement de passages busés et autres ouvrages pour faciliter la circulation des poissons vers les zones où la mulette est présente.
- la lutte contre l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau ou la construction de talus pour supprimer les apports de terre à la rivière.

« La mulette perlière me sert de « porte parole » des habitants des rivières »

- la restauration de zones humides riveraines pour permettre le stockage d'eau qui pourra venir soutenir le débit des ruisseaux en été.
- le maintien d'une ripisylve en bon état, gage d'une protection du cours d'eau contre les pollutions.
- la surveillance des populations de mulettes et de poissons hôtes par des inventaires scientifiques pour veiller à leur bon état.

LE CYCLE DE VIE DE LA MULETTE PERLIÈRE

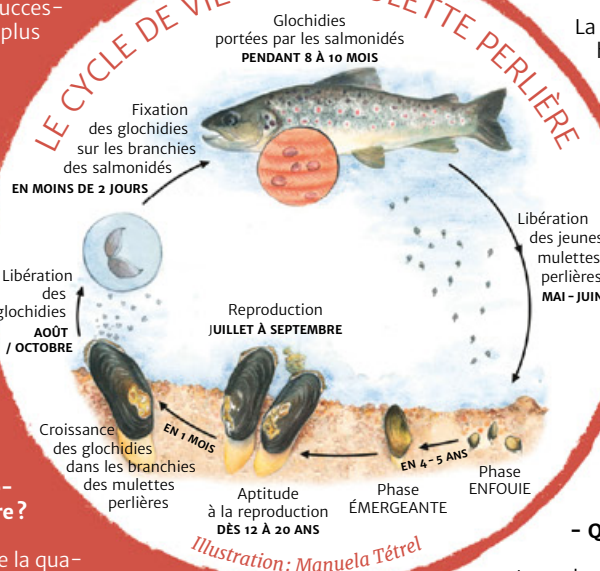


Illustration: Manuela Tétré

QUAND MODERNITÉ ET PRATIQUES ANCESTRALES COHABITENT SUR UNE MÊME EXPLOITATION

À Malguénac deux agriculteurs nous expliquent comment ils concilient performance de leur exploitation et préservation de la qualité de l'eau.



Gérard Le Gros et Armel Péchard.

- Pouvez-vous situer et décrire rapidement votre exploitation ?

Armel Péchard, agriculteur : J'ai une exploitation de 90 hectares dont 20 ha de prairies permanentes en bord de cours d'eau.

Gérard & David Le Gros, agriculteur : Nous avons 160 ha de terres dont 7 ha en prairies permanentes en bord de cours d'eau. David s'est installé en mars 2016 alors que Gérard est passé en pré-retraite.

Depuis 2010 nous avons rassemblé les deux troupeaux de vaches laitières et nous sommes associés dans une structure de 130 vaches de race Prim'Holstein avec 800 000 litres de lait à produire. Nous avons investi dans un nouveau bâtiment équipé de 2 robots de traite.

- Quel usage avez-vous des espaces en bord de cours d'eau ou en zones humides ?

Alors que nos terres sur les zones sèches sont dédiées aux cultures (maïs et légumes), nous laissons en pâturage les fonds de vallée.

- Quelles sont les contraintes de ces espaces et comment le Syndicat vous a-t-il aidé pour y faire face ?

Les contraintes de ces zones de fond de vallée sont nombreuses : faible portance du sol, appétence réduite du fourrage, accès difficiles et éloignement des parcelles, entretien des clôtures et maîtrise de l'abreuvement. Le travail avec le Syndicat a permis d'y répondre au travers :

- de l'élaboration d'un plan de gestion des zones humides et prairies de bord de cours d'eau, véritable feuille de route précise pour la gestion de nos parcelles.
- la mise à disposition gratuite de matériel d'abreuvement pour supprimer les accès directs du bétail à la rivière.

- Quels bénéfices retirez-vous de la collaboration avec le Syndicat ?

Sur le plan économique : en validant le plan de gestion, nous bénéficions de mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) qui rémunèrent pendant 5 ans ces pratiques vertueuses. Le matériel (pompes à museau et bacs d'abreuvement) est mis à disposition gratuitement.

Sur le plan environnemental : la fauche avec exportation ou le pâturage, sont des pratiques ancestrales de gestion de nos parcelles et elles restent aujourd'hui les meilleures. La suppression des abreuvoirs sauvages est bénéfique pour tous : les berges sont protégées, la terre ne va pas dans le cours d'eau et nous maîtrisons la qualité et la quantité de l'eau que nous donnons à nos bêtes.

« Nos actions contribuent à protéger et à maintenir un paysage et un patrimoine naturel de qualité. »

Sur le plan social : nos actions contribuent à protéger et à maintenir un paysage et un patrimoine naturel de qualité. En perpétuant les pratiques de nos anciens, nous conservons la beauté de notre campagne.



UNE STATION D'ÉPURATION « HIGH-TECH » POUR LA MULETTE



Les rejets des stations d'épuration ont un impact sur la qualité de l'eau. À Malguénac, les élus de Pontivy Communauté portent une attention particulière aux travaux de réhabilitation de la station afin que les impacts soient les plus minimes.



- Quel est le rôle de Pontivy Communauté en matière d'assainissement ?

Bernard Le Breton, Vice-président de Pontivy Communauté délégué à l'eau et à l'assainissement : Pontivy Communauté est compétente depuis le 1^{er} janvier 2006 en matière d'assainissement non collectif et depuis le 1^{er} juillet 2011 en matière d'assainissement collectif. Depuis ces dates, la communauté de communes exerce de plein droit, à la place de ses 26 communes membres, la compétence assainissement. Le service public de l'assainissement collectif de Pontivy Communauté a en charge la gestion des réseaux de collecte et des installations de traitement, afin d'assurer l'hygiène publique et la protection de l'environnement.

- Quelle est la particularité de la station d'épuration de Malguénac ? Quelle y est la solution technique préconisée ?

La future station d'épuration de Malguénac sera conçue sur le principe d'une « boue activée ». Sa capacité nominale permettra le traitement d'une pollution brute de 1110 équivalents-habitants. Cette nouvelle station permettra de maîtriser la qualité du milieu récepteur (ruisseau du Bonne Chère) en aval immédiat de Malguénac. Compte tenu de la sensibilité écologique de ce milieu récepteur, le traitement de l'azote et du phosphore sera poussé afin de participer à la réduction des flux sur le bassin versant. L'objectif est de participer à l'amélioration de la préservation de la mulette perlière.

« Compte tenu de la sensibilité écologique de ce milieu récepteur, le traitement de l'azote et du phosphore sera poussé »

- Quels travaux y sont programmés ?

La nouvelle station nécessite la réalisation de travaux de terrassements, réseaux, génie civil, équipements et voiries. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2017 pour une durée d'un an. L'enveloppe financière allouée aux travaux par Pontivy Communauté est de 1 000 000 € HT. L'effort financier de la collectivité est très significatif puisqu'il est doublé par rapport à une station plus classique, adaptée à une telle capacité nominale mais insuffisante à la préservation du milieu récepteur.

Zones humides = Zones utiles

QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Les zones humides sont des portions de territoire, naturelles ou artificielles qui sont ou ont été en eau, inondées ou gorgées d'eau de façon permanente ou temporaire, qu'il s'agisse d'eau stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre. Elles peuvent prendre différentes formes: marais, lagunes, prairies humides, tourbières, marais, forêts alluviales... Elles couvrent aujourd'hui 3 % du territoire soit 1,5 millions d'ha mais plus de 50 % ont disparu au siècle dernier. Les raisons de cette disparition sont multiples: urbanisation et routes, intensification de l'agriculture, aménagements des cours d'eau, prélèvements d'eau, extraction de matériaux...

Pourtant elles offrent de nombreux services:

- Comme une éponge, elles absorbent l'eau pour la retenir l'hiver lors des inondations et la restituer l'été lors des sécheresses;
- Elles favorisent l'infiltration dans les nappes souterraines;
- Elles piègent naturellement 30 % du CO² dans les sols;
- Elles jouent un rôle de filtre en absorbant notamment l'azote;
- Réservoir de biodiversité, ce sont aussi des espaces naturellement riches pour l'agriculture...



Grassette



Droséra

INVENTORIER LES ZONES HUMIDES POUR MIEUX LES PROTÉGER

Ronan Caignec, technicien du SAGE Blavet:

Depuis 2007, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Sage Blavet, des inventaires de zones humides sont réalisés sur le territoire des communes du bassin versant. Un cadre méthodologique a été arrêté par la Commission Locale de L'eau du Sage Blavet pour identifier les zones humides sur le terrain d'après l'observation de la végétation et des 40 premiers cm du sol. Sur chacune des communes du bassin, ce cadre est utilisé par les bureaux d'étude chargés de réaliser les cartographies. Toutes les communes du Blavet morbihannais ont réalisé ces inventaires. Des mises à jour sont souvent nécessaires. Aujourd'hui le Syndicat Mixte du Sage Blavet engage donc une phase d'actualisation en lien avec les communes et intercommunalité. Ces inventaires ont permis d'identifier l'existence de zones à forte biodiversité sur lesquelles des actions de gestion sont à mener mais également des zones humides fortement dégradées nécessitant une restauration. Par ailleurs, le Sage préconise la protection, dans les documents d'urbanisme, de toutes les zones humides identifiées par ces inventaires.



Délimitation d'une zone humide par le technicien du Sage.

LES ACTIONS DU SYNDICAT DE LA VALLÉE DU BLAVET EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES !



Le Syndicat porte un Programme Agro-Environnemental et climatique qui permet aux agriculteurs de maintenir une gestion extensive de leurs prairies humides afin d'empêcher le boisement des zones humides au bord de cours d'eau. En contrepartie ils reçoivent des subventions pour le service rendu à la société.



Pâturage extensif sur humide.

Pour des zones humides fonctionnelles

En amont de Pontivy, sur le Douric et le Stival (communes de Cléguérec, Neuillac ou Kergrist), le Syndicat a réalisé des travaux permettant aux zones humides de jouer pleinement leur rôle: recharge en granulats, suppression de fossés drainants... Le cours d'eau est ainsi à nouveau reconnecté aux zones humides riveraines et ces travaux contribuent à réduire les inondations dans la ville de Pontivy, tout en permettant aux rivières d'avoir plus d'eau en été.



Restauration d'un ancien lit sur le Stival.



Mulette perlière, saumon, grenouille, droséra ou grassette sont autant d'espèces rarissimes que nous avons la chance d'abriter dans les zones humides et cours d'eau de notre bassin versant: une richesse à préserver et à valoriser sur nos territoires!



Grenouille verte.

Jardinage : ce qui va changer

La loi n°2014 - 110 du 6 février 2014 dite « Loi Labbé » du sénateur morbihannais qui en est à l'origine prévoit :

1^{er} janvier 2017 :

Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État et les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

1^{er} janvier 2017 :

Interdiction de la vente en libre-service des pesticides chimiques (délivrance uniquement par vendeur certifié).

1^{er} janvier 2019 :

Interdiction de commercialisation et de détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel (jardiniers amateurs).

Les produits de bio contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique pourront toutefois continuer à être utilisés.

ANTICIPER LA LOI LABBÉ EN ADOPTANT DÈS MAINTENANT LES BONS GESTES

Du 20 au 30 mars 2017, aura lieu la semaine pour les alternatives aux pesticides. Cette année, en lien avec ses collectivités membres, le Syndicat de la Vallée du Blavet travaille à l'élaboration d'un programme d'animation afin de sensibiliser un maximum de personnes à la non utilisation des pesticides: ateliers, expositions, conférences, marchés...

En attendant voici quelques conseils simples pour réduire l'utilisation des pesticides :

DÉSHERBAGE

Jeter l'eau de cuisson des aliments est un moyen efficace pour lutter contre l'enherbement des cours et allées.



Crédit photo: Denis Pépin

Le désherbage à l'eau bouillante (eau de cuisson) est facile et efficace.

PAILLAGE

Couvrir le sol par des paillages évite le désherbage.



Crédit photo: Denis Pépin

les fraisiers, plantes vivaces originaires des sous-bois, apprécient les paillis de feuilles mortes.

AUXILIAIRES

Favoriser les auxiliaires (vertébrés et insectes) dans les jardins permet de contribuer à la pollinisation et de lutter contre les ravageurs.



Crédit photos: Emix et rivières de Bretagne

À gauche, les hôtels à insectes servent comme abri et nid pour les insectes auxiliaires et à droite: certaines guêpes solitaires se nourrissent de pucerons et chenilles.

TONTE

Adopter une tonte haute de sa pelouse prévient l'apparition de plantes concurrentes dites «mauvaises herbes».



Crédit photo: Denis Pépin

Gazon tondu trop court (à gauche) et à plus de 5 cm (à droite).

Mais surtout, changeons de regard sur le végétal!
Plus de détails en janvier sur www.blavet.bzh.

TÉMOIGNAGE: À QUISTINIC, ON CHOISIT SA VÉGÉTATION!

Gisèle Guilbart, maire de Quistinic & Alain Le Gourrière, responsable des services techniques: Quand les élus communaux ont souhaité rentrer dans une démarche d'agenda 21, le passage en zéro-phyto s'est imposé comme une évidence. Puis en 2013, lors du projet de réaménagement du bourg, les élus en concertation avec les services techniques ont voulu laisser une place plus importante au végétal dans un espace urbain jugé trop minéral. Le résultat est à la hauteur des espérances. Là où auparavant les habitants se plaignaient de la présence de mauvaises herbes le long des trottoirs, ils nous félicitent pour l'embellissement de la commune alors que nous passons moins de temps à désherber. De plus, la démarche est contagieuse: des habitants nous ont proposé de participer au fleurissement, des plantes aromatiques ont été plantées devant l'école... On est fier de nos agents et de notre commune: on prévoit de participer au concours des villes fleuries pour valoriser le travail réalisé par les agents.



Gisèle Guilbart et Alain le Gourrière devant des fleurissements de pied de façade.



Syndicat de la Vallée du Blavet
BP 43 - 56150 BAUD

Tél.: 02 97 51 09 37
contact@blavet.bzh

www.blavet.bzh

Conception graphique
& photographie de couverture:

Les Fasces Nébulées
www.les-fasces-nebulees.com

Crédits photos:

Syndicat de la Vallée du Blavet,
Bretagne Vivante, Pontivy Communauté,
SAGE Blavet, Denis Pépin

Équipe du Syndicat:

Pollutions diffuses d'origine agricole:
Romain Pansard, Roseline Launay
Pollutions diffuses d'origine non agricole:
Marie Clément, Coralie Vautier
Milieux aquatiques: Yves Merle
Breizh Bocage: Caroline Caillard, Caroline Bellec
Accueil / comptabilité: Jean-François Le Chanu,
Laurence Le Mer, Noyale Quilleré